

GE_GERICHTE C/26735/2012 vom 29. April 2013

GE Cour de justice, 2013-04-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_26735_2012

FR: GE_GERICHTE C/26735/2012 du 29 avril 2013

IT: GE_GERICHTE C/26735/2012 del 29 aprile 2013

Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ

Erwägungen

E. 1

celui-ci établit que toutes les dettes sont payées;

E. 2

celui-ci présente une déclaration de tous les créanciers attestant qu'ils retirent leurs productions;

E. 3

Elle est rendue publique. * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : Déclare irrecevable le recours formé contre le jugement JTPI/4119/2013 rendu le 14 mars 2013 par le Tribunal de première instance dans la cause C/26735/2012-8 SFC déclarant A _____ SARL en état de faillite. Dit que les recours formés contre les jugements JTPI/1 _____, JTPI/2 _____, JTPI/5 _____, JTPI/6 _____, JTPI/7 _____, JTPI/8 _____ et JTPI/9 _____ dans les causes C/3 _____ et C/4 _____ et dans les causes C/10 _____, C/11 _____, C/12 _____, C/13 _____ et C/14 _____ deviennent sans objet. Dit qu'il n'est pas perçu de frais pour les recours. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Madame Marguerite JACOT-DES-COMBES, présidente; Monsieur Pierre CURTIN et Madame Sylvie DROIN, juges, Madame Céline FERREIRA, greffière. La présidente : Marguerite JACOT-DES-COMBES La greffière : Céline FERREIRA Indication des voies de recours : Conformément aux art. 113 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par devant le Tribunal fédéral par la voie du recours constitutionnel subsidiaire. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral - 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF indéterminée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.